

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

Délibérations

1. Adoption de l'Assistance à Membre de la Fédération des Alpes de l'Isère

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'Assistance à Membre de la Fédération des Alpes de l'Isère pour le projet de réalisation pastorale suivant :

- **Aménagements intérieurs, isolation du logement du berger et reprise de l'abri de Chamousset – programmation 2017.**

Cette Assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention dont les montants des interventions de la Fédération des Alpes s'élèvent à :

- **Phase 1 :** 1 155 € nets de taxes
- **Phase 2 :** 770 € nets de taxes.

Commentaire : demande d'aide pour la constitution du dossier pour les travaux de la bergerie de Chamousset.

Adoptée à l'unanimité

2. Demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée « mise en valeur des espaces pastoraux »

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants : aménagements intérieurs, isolation du logement du berger et reprise de l'abri de Chamousset.

Le programme de ces travaux, dont le coût éligible est estimé à 22 499 € sera inscrit au titre de l'année 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs : Europe - Conseil Régional Rhône-Alpes- Autres.

Commentaire : demande d'aide pour le financement des travaux ci-dessus, avec la restauration de la piste d'accès depuis Combeau. Prestation Fédération des Alpes de l'Isère de 10 %, part communale de 6 750 €.

Adoptée à l'unanimité

3. Tarification redevance ski de fond 2017/2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2017/2018. Le tableau des tarifs est consultable en mairie.

Adoptée à l'unanimité

4. Indemnité de Conseil et de Budget 2017 / Comptable du Trésor

Participation établie à 423,57 €.

5. Etat d'assiette en forêt des collectivités

6. Proposition des coupes exercice 2018

Pour 2017, les coupes sur pied n'ont pas été vendues. Le bois n'a donc pas été coupé.

Pour 2018, deux parcelles seraient prêtes à l'exploitation (*parcelles 12 et 13 au Bois de l'Eglise aux Fourchaux*). Cubage de la parcelle 12 : 600 m³ de sapin et 150 m³ de hêtres ; parcelle 13 : 400 m³ de sapin et 100 m³ de hêtre. Cependant, le Conseil municipal décide de suspendre les ventes : pas d'informations précises en budget prévisionnel, trop peu de rémunération sur ces ventes de bois, facturation incompréhensible et exagéré en notre défaveur.

Adoptée à l'unanimité

7. Validation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche

La Commission Locale de l'Eau a voté à l'unanimité le 29 mai 2017, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Drac et de la Romanche (par application de l'article R.212-32 du Code de l'environnement). Dans le cadre de la consultation prévue par l'article L.212-6 du Code de l'environnement, Madame la Présidente de la CLE du SAGE Drac-Romanche a adressé par courrier le 25 juillet 2017 à la commune de Chichilianne pour avis et observations, l'ensemble des documents constituant le projet de SAGE Drac-Romanche, avant qu'il ne soit soumis à enquête publique.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Drac-Romanche

Commentaire : Validation des documents transmis par le SIGREDA et adoptés par le conseil syndical.

Les 4 enjeux de ce schéma sont :

- améliorer la qualité des eaux et de l'assainissement. Réduire les pollutions
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- gérer les milieux aquatiques et humides, gérer les risques liés aux cours d'eau
- sensibiliser, éduquer à l'environnement ; valoriser et améliorer les connaissances.

Ce SAGE nous ouvre des voies de financement pour nos travaux.

Adoptée à l'unanimité

8. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIGREDA de l'année 2016

M. le Maire rappelle que la commune a transféré sa compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif au SIGREDA.

Conformément aux articles D.2224-1 à D.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante du SIGREDA a voté lors de son dernier conseil du 12 juillet 2016 ce rapport. Celui-ci a été transmis aux services préfectoraux.

M. le Maire rappelle que ce rapport doit être ensuite présenté par le Maire des communes concernées au Conseil municipal avant la fin de l'année suivante (soit le 31 décembre 2016). Le RQPS est présenté aux conseillers municipaux.

Commentaire : Un nombre de diagnostics d'ANC plus grand que prévu a été réalisé en 2017. Ce qui implique une plus forte charge de travail du technicien et parallèlement une plus grande rentrée d'argent. Le SIGREDA a donc décidé d'embaucher une personne supplémentaire pour ce service.

Adoptée à l'unanimité

9. Location appartement communal situé au-dessus de l'école

Cet appartement est loué à un travailleur agricole temporaire sur la commune au tarif arrêté lors d'un dernier conseil.

10. Location appartement communal situé au-dessus du foyer de ski de fond

M. le Maire propose au Conseil municipal de procéder au vote du montant du loyer mensuel de l'appartement communal situé au-dessus du foyer de ski de fond, comme suit :

- 300 € + 50 € charges (*eau et électricité*).

Commentaire : Les derniers travaux d'équipement ont été réalisés. Nous pouvons envisager de le louer.

Adoptée à l'unanimité

11. Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne pour un montant de 100 000 € pour 2018

Divers

1. Convention entre la Commune et le Département de l'Isère

La convention avec le Département de l'Isère pour le soutien technique à la gestion communale de l'eau et de l'assainissement collectif a été reconduite.

2. Achat de terrains sur les Hauts Plateaux (propriété Mérit à Combe Chevallière) 1 015 € pour la commune, incluant l'acquisition, les frais de notaire et les charges SAFER.

3. Nécropole du Pas de l'Aiguille

Elle sera officiellement inaugurée le 22 juillet 2018 en présence notamment de l'Association des Anciens Combattants, et peut-être du Président de la République.

4. Bilan du comité de pilotage Enfance-Jeunesse de la CCT

La question de l'aide à la mobilité des habitants est déterminante pour la participation aux animations.

5. Gestion du Gîte communal du Mont Aiguille

Suite à la résiliation de la location gérance du gîte du Mont Aiguille et de la salle polyvalente, échéance fin septembre 2018, une réflexion va s'engager sur le devenir des locaux.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Lundi 20 Novembre 2017 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat